

Le Conseil municipal, convoqué le 29 juin 2026 avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Définition du prix de vente de la Cure**
- 2. Proposition de nommer l'école ROSALID FRANKLIN**
- 3. Demande pour la mise en place sur la Place de l'église de 9 panneaux 21x29,7 réalisés avec les poèmes des enfants pour le 11 novembre**
- 4. Demande pour l'installation d'un point de vente de pizzas sur le parking de l'école vers l'ancienne connexion avec la départementale**
- 5. Mise en place d'une convention avec la CUMA pour l'utilisation du chasse neige**
- 6. Modification de la période de Facturation eau potable**
- 7. Prévention des incendies de Forêt**
- 8. Questions Diverses**

S'est réuni le lundi 6 juillet à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Christian CAILLET, Claude BEAL, Jean-Charles JOUVE, Jacques RESSY, REYNIER Sylviane, SYLVESTRE Lionel, DANJEAN Marie, VASSY Baptiste, Christelle DUPLAN, JOLLY Françoise

Absente excusée : ROCHETTE-HUBERT Charlotte

Le Conseil choisi Christelle DUPLAN comme secrétaire de séance

Madame Christine MARION (Présidente de la CCVD) et Monsieur Fabien DUVERT (DGS) ont présenté le fonctionnement et le projet de territoire de la Communauté de Communes

1. L'intercommunalité et le projet de territoire

- La CCVD est un établissement de coopération entre communes.
- Elle ne se substitue pas aux communes mais permet de mutualiser certains services et compétences lorsque les communes le souhaitent ou lorsque la loi l'impose.
- L'objectif affiché est la coopération, la proximité et la complémentarité avec les communes.
- Le projet de territoire se décline en 4 axes :
 - Mener une politique d'aménagement
 - Transition enjeux environnementaux et climatique
 - Lutter contre les inégalités (petite enfance et services mutualisés)
 - Organiser l'action publique

2. Compétences exercées

Plusieurs compétences sont présentées :

- Gestion et traitement des déchets ménagers.
- Aménagement de l'espace et développement économique.
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- Petite enfance.
- Action sociale via le CIAS.
- France Services.
- Tourisme.
- Mobilité.
- Réseaux numériques (fibre).
- Coopération internationale.

3. Tourisme

- Le tourisme est géré par un établissement public commun (EPIC) à plusieurs intercommunalités.
- Travail avec les professionnels du tourisme, gestion de l'information touristique et promotion du territoire.
- Échanges autour de la taxe de séjour et de son rendement financier.

4. Action sociale et services à la population

- Présentation du CIAS qui accompagne les familles et les personnes en difficulté.
- Développement des espaces France Services sur le territoire.
- Accompagnement aux démarches administratives et numériques.

5. Mobilité

- La communauté de communes a pris la compétence mobilité.
- Réflexion en cours sur :
 - des navettes locales ;
 - le transport à la demande ;
 - les dessertes vers les zones d'emploi ;
 - les liens avec les réseaux régionaux.
- Études en cours sur le secteur de Loriol, Livron, Mirmande, Allex et Grane.

6. Coopération internationale

- Partenariat historique avec une collectivité du Sénégal.
- Actions autour de la gestion des déchets plastiques, de la jeunesse et du développement local.
- Financements obtenus via des appels à projets français et sénégalais.

7. Finances et transferts de compétences

- Explications sur les attributions de compensation versées aux communes.
- Présentation du mécanisme financier lors du transfert d'une compétence ou d'un équipement à l'intercommunalité.

- Mutualisation des coûts de certains services entre l'ensemble des communes.

8. Organisation politique et gouvernance

- Présentation du bureau communautaire, des vice-présidents et des conseillers délégués.
- Volonté d'assurer une représentation équilibrée des différents secteurs du territoire.
- Mise en place et ouverture des commissions thématiques à tous les conseillers municipaux intéressés.

9. Ressources humaines et mutualisation

- Plus de 300 agents travaillent pour la communauté de communes.
- Importance de la mutualisation de services tels que :
 - restauration collective ;
 - marchés publics ;
 - ingénierie de projets ;
 - secrétariats et services techniques.

Le conseil a validé le compte rendu précédent. (1^{er} juin 2026)

1. Vente à l'amiable d'un bien immobilier communal.

N°2026-020

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble *sis* 70 chemin du Jas appartient au domaine privé communal,

Considérant que le service des Domaines nous a signalé que l'estimation de la valeur vénale du bien situé 70 chemin du Jas ne sera pas établie par leur service,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) en date du 4 juin 2026,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de La Répara-Auriples évalués par les agents immobiliers,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'aliénation de l'immeuble *sis* 70 chemin du Jas ;

- FIXE le prix de vente au montant de 220 000 € ;

- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

2. Objet : Attribution d'un nom à l'école communale

N°2026-021

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

La présente délibération a pour but d'attribuer un nom à l'école communale.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son alinéa premier « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Sur la proposition de Madame Ingrid OPINIAO, Directrice de l'école, il est proposé au Conseil Municipal de baptiser l'école communale Rosalind FRANKLIN, physicochimiste britannique découvreuse de l'ADN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : de dénommer l'école communale Rosalind FRANKLIN.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. : Modification période facturation eau potable

N°2026-022

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement du service de l'eau de la commune ;

Considérant que la période actuelle de facturation ne permet pas de réaliser les opérations de relève dans des conditions satisfaisantes, notamment en raison des contraintes saisonnières et de disponibilité des agents ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De modifier la période de facturation du service de l'eau à compter du 1^{er} juin 2026.

Article 2 : La relève annuelle des compteurs sera désormais effectuée en Janvier, afin de faciliter le travail de l'agent chargé des relevés et d'assurer une meilleure organisation du service.

Article 3 : La facturation de l'eau sera établie sur la base des consommations relevées selon ce nouveau calendrier. Une facture transitoire au prorata temporis sera appliqué pour assurer le passage entre l'ancien et le nouveau système de facturation.

Article 4 : Les usagers du service seront informés de cette modification par tout moyen approprié.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

4. Questions Diverses :

1. **Demande pour la mise en place sur la Place de l'église de 9 panneaux 21x29,7 réalisés avec les poèmes des enfants pour le 11 novembre**

Discussion pour trouver le meilleur emplacement. Les poèmes seront plastifiés puis installés sur des poteaux bois. Inauguration pour le 11 novembre 2026.

2. **Installation point de vente pizzas :** L'aménagement sera à la charge du demandeur, nous sommes en attente de compléments d'informations de la part du demandeur.
3. **Déneigement :** La commune ne conventionnera pas avec la CUMA, Jean-Charles JOUVE se propose pour assurer ce travail. Une convention va être établie entre la mairie et Mr JOUVE.
4. **Achat terrain :** Mme Martinez remercie la commune pour l'achat de la parcelle et espère que la population pourra profiter des chênes.
5. **Regroupement interco pour la sécurisation en eau :** les élus continuent de travailler au maillage des communes. Le forage de Chabrillan est de bonne qualité. La commune de Chabrillan demande une participation au financement des travaux de forage et alimentation du Réservoir ; La commune de Chabrillan va étudier et chiffrer le cout de l'interconnexion. La gouvernance de ce projet pose question.
6. **Visite de la Sous-préfète :** mercredi 1^{er} juillet, les élus lui ont présenté la commune et les projets. Une visite des prévue fin juillet pour faire le point sur l'avancement du projet de sécurisation en eau des communes.
7. **Maire Honoraire :** La préfecture vient de nous transmettre l'arrêté nommant Pierre BOUTARIN Maire Honoraire, une médaille lui sera remise le 14 juillet.
8. **Point SIVOS :** Remplacement des absents en urgence. La cuisine centrale augmente le prix des repas, le SIVOS réfléchit à l'impact sur les familles. Nouvelle organisation du personnel à mettre en place suite à la fermeture d'une classe à la rentrée.
9. **Demande d'installation d'un défibrillateur** a coté de la salle des Fêtes.

Prochaine réunion

- Date : 31 août à 18h30.